



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 4 septembre 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

La Guadeloupe en alerte orange cyclonique : les mesures décidées pour protéger la population

Ce lundi après-midi, le préfet a réuni les services de l'État, les collectivités (la Région, le Département et l'Association des maires) ainsi que les opérateurs pour décider des actions à mener à l'approche de l'ouragan IRMA.

En concertation avec l'ensemble des acteurs, le préfet a décidé des mesures suivantes :

- > Fermeture des établissements scolaires et des crèches, mardi 5 et mercredi 6 septembre.
- > Evacuation des habitations situées sur les côtes basses ou en bord de falaise. Les fortes houles prévues par Météo France risquent en effet d'inonder certaines zones déjà identifiées ou de favoriser l'érosion des falaises avec un risque d'effondrement. Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) se rapproche des communes pour organiser l'évacuation et le relogement des populations.
- > Fermeture des administrations publiques mercredi. Le préfet recommande également aux entreprises privées d'en faire de même, afin de laisser les routes dégagées pour la circulation des secours.
- > Surveillance des établissements sanitaires et médico-sociaux. Il est demandé à chaque établissement de santé, 72 h d'avance en médicaments, nourriture et eau potable et de vérifier le fonctionnement de leur groupes électrogènes. L'agence régionale de santé effectuera, en partenariat avec ces établissements un suivi des patients fragiles et des dialysés.

Un rappel des mesures de sécurité individuelles

En complément de ces mesures collectives, le préfet demande à chacun de se préparer en se tenant informé de l'évolution du phénomène et en respectant les mesures de sécurité suivantes :

- > Préparer les habitations :
 - 1) consolidation
 - 2) protection des ouvertures
 - 3) mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

- 4) organisation du stockage de nourriture et matériel divers...
- 5) déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.
 - > Protéger les embarcations nautiques.
 - > Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.
 - > Faire le plein de votre véhicule.
 - > Prévoir une somme d'argent liquide pour pouvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.
 - > Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).
 - > Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32